

Dénomination : SOPHIE IN LITTLE
n° de gestion : 2012B00228
n° d'identification : 539 117 390
n° de dépôt : A2012/002836
Date du dépôt : 27/01/2012
Pièce : Ordonnance du Président



4098235



4098235

opte Lamy Lexel

20P 348

17 JAN. 2012

12 01 0003

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Je soussigné, Michel MASOËRO, Avocat Associé au Cabinet LAMY LEXEL, 91, Cours Lafayette – 69006 LYON, mandaté par :

Madame Sophie RICARD

Agissant en qualité de Présidente de la société **SOPHIE IN LITTLE**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 euros, dont le siège social est 2 bis, allée des 4 Dames, 69160 TASSIN LA DEMI LUNE, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 539 117 390, a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société SOPHIE IN LITTLE, envisage de procéder à une augmentation de son capital social par voie d'apports :

➤ **PAR MADAME SOPHIE RICARD DE :**

2.500 actions de la société ETABLISSEMENTS A. MURE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 12.000.000 euros dont le siège social est 15, chemin du Saquin – Espace Européen – 69130 ECULLY immatriculée sous le numéro unique d'identification 955 515 937 (RCS LYON);

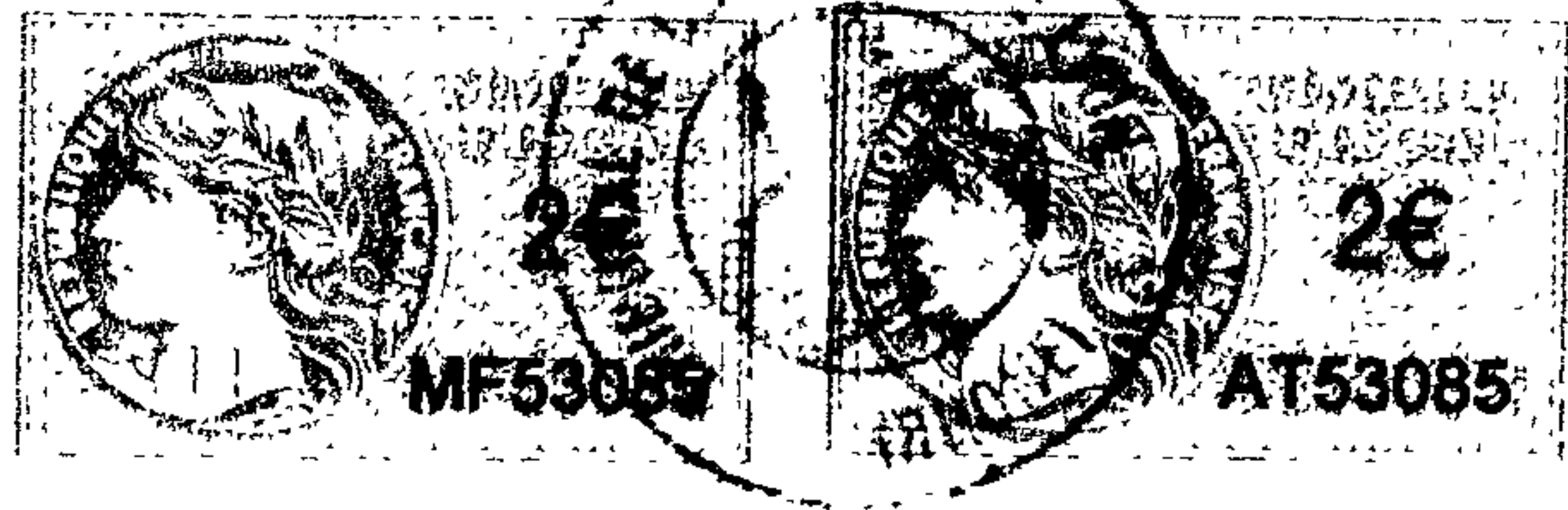
En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner, en application des dispositions des articles L. 225-147, R. 225-7 et R. 225-136 du Code de commerce, un Commissaire aux apports ayant pour mission :

- d'apprécier et évaluer les apports consentis par Madame Sophie RICARD,
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement accordés,
- d'établir un rapport contenant les mentions réglementaires, qui sera mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du Tribunal de commerce dans les délais prévus par les textes réglementaires.

Il nous serait agréable que soit nommé :

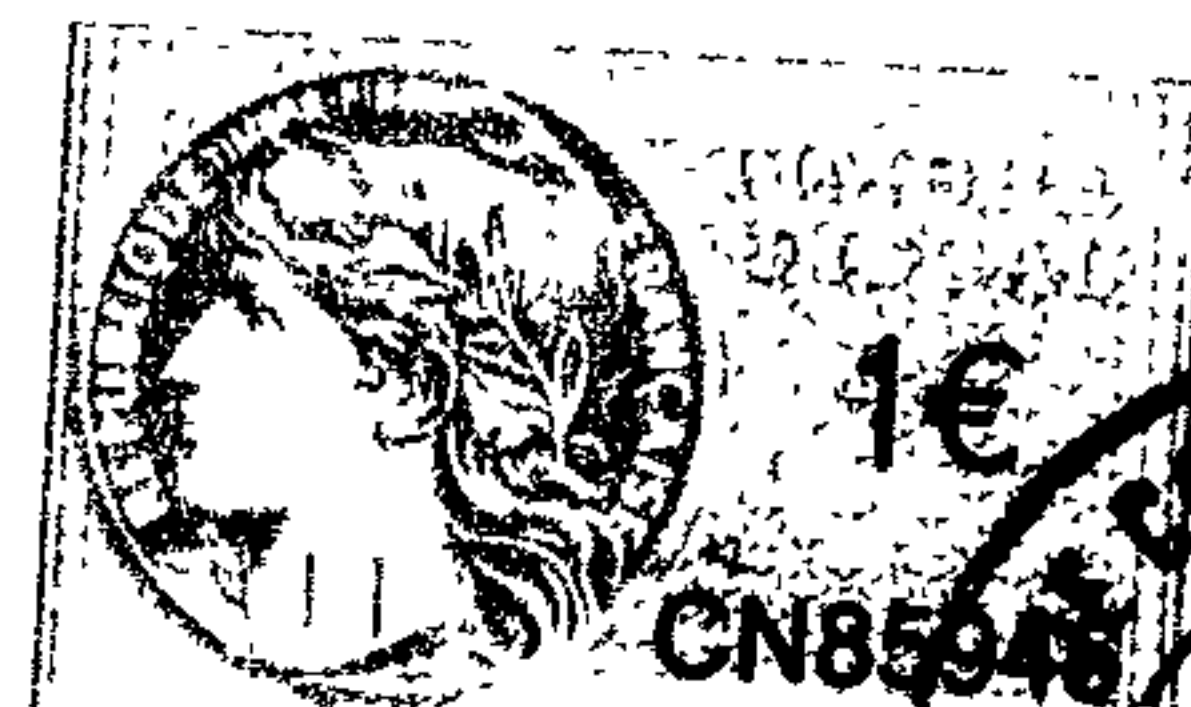
Monsieur Frédéric GONTARD
160, rue Vendôme
69003 LYON

qui dispose déjà de quelques éléments d'information sur ce dossier.



Fait à LYON
Le 16 janvier 2012

Michel MASOËRO



10€
NX12708



10€
PX12708

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de commerce de LYON assisté du greffier

Vu la requête présentée sus-visée,

Vu les articles L. 225-147, R. 225-7 et R. 225-136 du Code de commerce ;

Désignons en qualité de Commissaire aux apports :

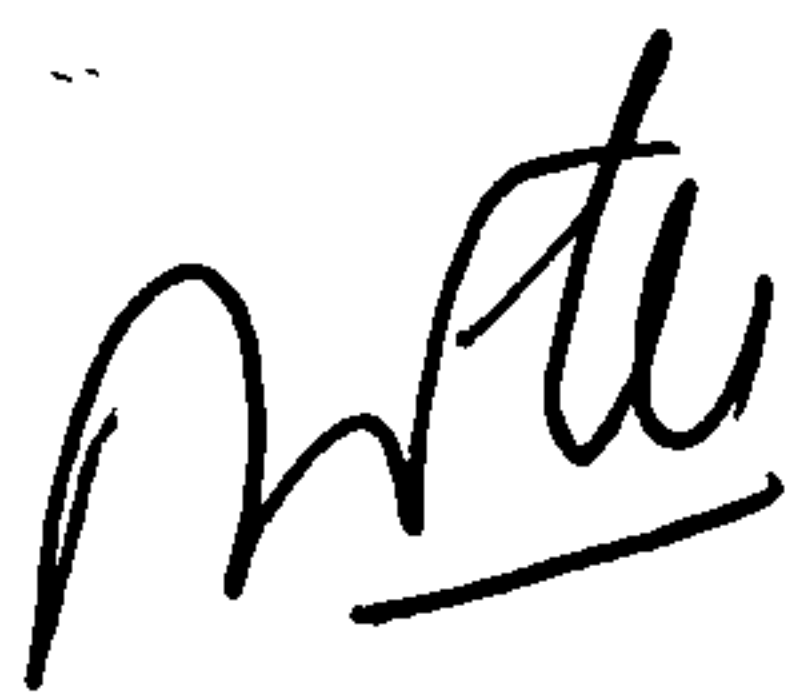
- *Parisien Frédéric GONTARD*
160 rue Vendôme
69003 LYON

Avec la mission d'apprécier la valeur des apports en nature qui doivent être faits par Madame Sophie RICARD, ainsi que d'établir le rapport sur l'évaluation desdits apports qui sera déposé au greffe du tribunal de commerce dans les délais prescrits par la loi et soumis aux décisions de l'associé unique de la société SOPHIE IN LITTLE.

Fait à LYON

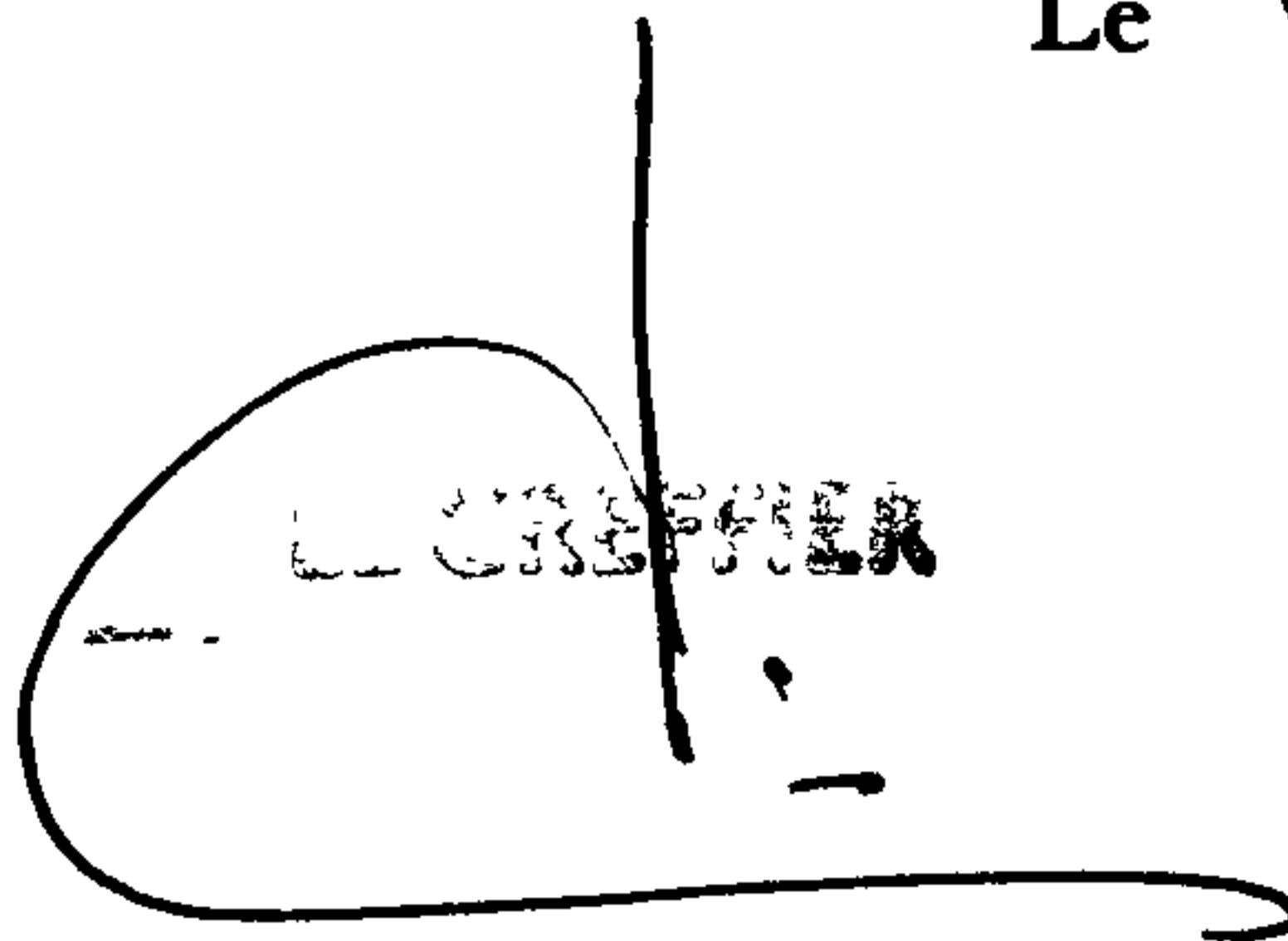
Le 17 janvier 2012.

LE PRÉSIDENT



Par délégation du Président
Le Vice-Président
M. FLEURY

LE GREFFIER



17/01/2012

G T C LYON
ORIGINAL
Repertoire N° 1209348
Délivré le 17/01/12
Ordonnance exécutoire
au seul vu de la minute
(art.495 NCPC)
Le Greffier

